

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ALTIMUM - FR0011021641

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification AMF :** Diversifié

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon de 24 à 36 mois en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5%. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...).

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5% annualisés, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

**Indicateur de référence :** La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Aucun indicateur de référence n'est défini.

**Stratégie de gestion :** L'objectif du Fonds est de rechercher en permanence des opportunités de marché et de rester flexible sur l'ensemble du portefeuille (0 – 100% sur les marchés actions). Le gérant conserve toute latitude, en cas d'anticipation défavorable, de réduire à 0% son exposition aux marchés d'actions.

L'univers d'investissement est ainsi composé des classes d'actifs suivantes : actions, obligations (souverain, corporate, high yield à caractère spéculatif), alternatif ou monétaire (les investissements étant réalisés au travers d'OPCVM sélectionnés ou en direct). Toutes les zones géographiques (Europe, USA, Japon, Asie et pays émergents) peuvent être représentées, de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs « value », valeurs de croissance, petites capitalisations...) peuvent être effectués. Accessoirement, le gérant se réserve la possibilité d'exposer le portefeuille aux matières premières dans les limites de la réglementation, via l'utilisation d'instruments financiers à terme sur indices de contrats à terme de matières premières.

En fonction de ses anticipations sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions fortes, le gérant sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux.

Le Fonds peut également effectuer des opérations de change dans le but de réaliser son objectif de gestion.

Les OPCVM composant le portefeuille seront sélectionnés à partir de critères quantitatifs et qualitatifs.

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 50% de son actif en parts et actions d'autres OPCVM : parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger coordonnés (agréés conformément à la Directive 2009/65/CE) investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif en parts et actions d'autres OPCVM.

français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers, européens ou non, qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPCVM promus ou gérés par les sociétés du groupe OFI dans la limite de 20% de l'actif, hors OPCVM de trésorerie.

Cette sélection pourra être complétée par la détention de titres en direct à hauteur de 49% maximum. Les investissements en actions se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition géographique, sectorielle ou autre. Seul le potentiel d'appréciation déterminera la sélection et le poids des titres mis en portefeuille. La répartition dette privée/publique des titres de taux n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la durée et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Aucun critère relatif à la notation n'est imposé au gérant.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré). La dynamisation ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à termes listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions ou taux. Ces stratégies participent à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse sur les marchés (actions ou obligations), ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés dont pourrait ne pas bénéficier pleinement les OPCVM déjà en portefeuille.

Le gérant pourra également prendre des positions en vue d'exposer le portefeuille au risque de change dans le but de réaliser l'objectif de gestion et en vue de couvrir le portefeuille contre ce même risque de change (en utilisant des contrats de change à terme, des futures, des swaps ou des options). Dans ce cadre, la dynamisation ou la couverture du portefeuille se fait par des prises de positions, à la vente ou à l'achat, sur le marché des devises via des contrats financiers à terme ou optionnels conclus sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers, ou de gré à gré.

Cette stratégie sur les devises participe pleinement à la poursuite de l'objectif de gestion. L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

**Conditions de souscription et de rachat :** La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié à Paris et est datée de ce même jour.

L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du Dépositaire, chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 10H00.

Les dividendes sont capitalisés.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est de 3 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires d'un indice composite sur une période de 5 ans. La composition de cet indice a été déterminée à partir des expositions actuelles du fonds aux principaux facteurs de risque de marché.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau **4** de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par une exposition flexible du portefeuille aux principales classes d'actifs (actions, obligations, alternatif, monétaire) selon l'anticipation du gérant.

**Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur**

**Risque de crédit :** Le fonds pouvant investir, directement ou par le biais de parts d'OPCVM, en obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille. De plus le risque de crédit s'applique aux

titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** Le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds de se couvrir ou de s'exposer aux marchés par le biais de contrats à terme fermes (futures, change à terme, swaps) ou conditionnels (options). La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants <sup>1</sup>	3,29%
-----------------------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	20% TTC de la de la surperformance au-delà de 5% annualisés (*)
------------------------------	---

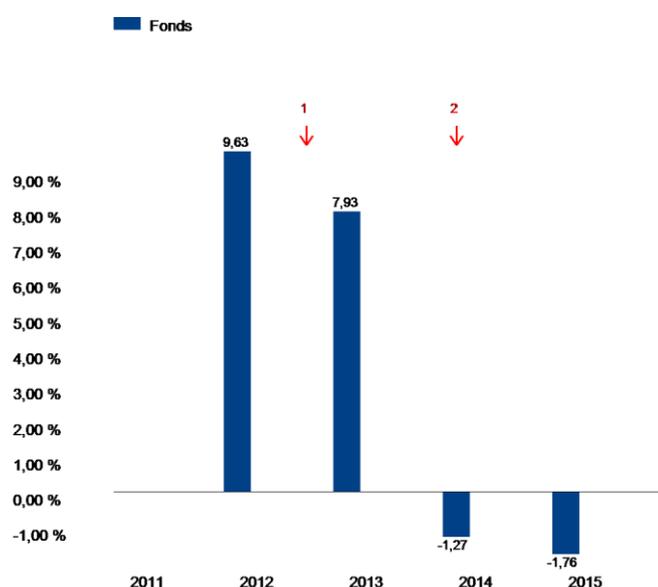
**Frais courants <sup>1</sup> :** Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2015. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais relatifs à la commission de surperformance au cours de l'exercice clos en Décembre 2015 s'élevaient à 0,22%.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 11 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

## Performances passées



Indicateur de référence : Non applicable

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 01/04/2011 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

### Changements significatifs au cours des 5 dernières années :

1. 05/10/2012 : Les gérants pourront ainsi prendre des positions en vue d'exposer les portefeuilles au risque de change mais également en vue de les couvrir contre ce même risque de change (en utilisant des contrats de change à terme, des futures, des swaps ou des options).

2. 17/02/2014 : Le FCP ACHEME SELECTION PERFORMANCE absorbe le FCP ALTIMUM. Conjointement à la fusion absorption, le FCP a été modifié comme suit : changement de dénomination au profit d'ALTIMUM - changement d'objectif de gestion en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5% - Changement de stratégie de gestion pour conserver toute latitude, en cas d'anticipation défavorable, de réduire à 0% l'exposition aux marchés d'actions - Baisse des frais de gestion indirects qui sont ramenés à 2% - Hausse des frais de gestion variables qui passent à 20% de la surperformance au-delà de 5% annualisés.

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE PARIS

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS
- à l'adresse mail suivante : [contact@ofi-am.fr](mailto:contact@ofi-am.fr). Vous pouvez également contacter notre Direction Commerciale au 01 40 68 17 10.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr). Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 12/04/2016